



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

**Conseil d'administration
Séance du 9 DECEMBRE 2016**

**Journée d'information et modules professionnalisants :
Aide à l'INSERTION PROFESSIONNELLE des étudiants et diplômés
de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée**

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service « Vie étudiante et Mobilité Internationale »**

Délibération n° DELIB_15_PRO_16_12_09_INSERT PRO

L'an deux mille seize, le 9 décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 28 novembre 2016.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21, L 1441-1 et suivants et les articles R. 1431-1 et suivants ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L75-10 ;
- les statuts de l'Établissement et notamment les articles 4.1, 4.2, 9, 11.3, 18.3 ;

La Présidente,

EXPOSE

L'implication de l'école dans les réseaux du design et de l'art contemporain par ses divers projets pédagogiques, ses intervenants, ses expositions, les stages, les rencontres avec des professionnels dans le cadre de cycles de conférences, la qualité même d'artistes et de théoriciens de ses enseignants est le premier niveau, au quotidien, de la professionnalisation à l'œuvre.

Ce lien étroit avec le milieu professionnel est renforcé par différents dispositifs au sein de l'école, qui ont pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants au monde de l'art ou du design. Le service de l'insertion professionnelle, créé en 2012, est ainsi spécifiquement dédié à cette mission : le suivi et l'accompagnement de l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés.

Ce service leur propose de les aider à identifier les différents champs d'activité au sein desquels ils peuvent investir les compétences acquises durant leurs cursus diplômants, et de les accompagner dans le développement de leur projet professionnel.

Il permet également à certains organismes d'accompagnement des carrières artistiques (comme par exemple, la Maison des Artistes) d'intervenir au sein de l'école, sous forme de modules professionnalisants, pour informer les étudiants sur des questions concernant leur statut et leur future vie professionnelle. Il relaie des informations concernant les formations ou les dispositifs d'aide à la création ou d'aide à la mobilité, informations essentielles pour accompagner au mieux les jeunes artistes et designers récemment sortis de l'école. Ils sont ainsi familiarisés aux dispositifs d'accompagnement qui leur sont destinés.

Pour l'année scolaire 2017/2018, l'ESADMM souhaite renforcer son soutien à l'insertion professionnelle de ses étudiants et diplômés, **en augmentant et en diversifiant ses actions d'information sur les méthodologies de recherche d'emploi et de réponse aux appels** à projet et résidence, sur le statut d'artiste et celui de designers, ainsi que sur la manière de créer sa propre activité.

Pour la troisième année, l'ESADMM organisera **une journée de l'insertion professionnelle**. Cette manifestation a pour but de mettre en relation les étudiants et les diplômés avec des organismes d'aide à l'insertion et de conseils, des représentants des pôles culturels de la Ville et enfin avec quelques structures artistiques. Cette journée sera agrémentée d'une rencontre avec des intervenants artistiques et d'une table ronde animée par des diplômés de l'école. Partages d'expérience et questionnements seront au cœur de cette journée.

Cette manifestation sera ouverte non seulement aux étudiants et enseignants de l'ESADMM, mais aussi aux jeunes diplômés depuis 2013.

Les coûts nécessaires à la réalisation de ces deux types d'action d'insertion ont été évalués à **6.000,00€ (six mille euros)** selon la répartition en dépenses et recettes suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<u>Journée de l'insertion professionnelle</u>			
Table ronde : Débats / Echanges / Témoignages	500	Conseil Régional	5.000
Frais mission de deux intervenants Maison des artistes (transport/repas)	460	Autofinancement	1.000
Conférence animée par un professionnel du monde de l'art	250		
Frais mission intervention d'un professionnel du monde de l'art	250		
Communication et valorisation de l'évènement	1.500		
Buffet	240		
<u>Modules professionnalisants d'information</u>			
Elaboration du CV et lettre de motivation	750		
Créer son activité en tant qu'artiste plasticien ou designer	750		
Intervention d'un artiste plasticien	410		
Frais mission artiste plasticien (transport/repas)	250		
Intervention d'un designer	410		
Frais mission designer (transport/repas)	230		
Total des dépenses :	6.000 €	Total des recettes :	6.000 €

En conséquence, l'ESADMM souhaite formuler une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de **5.000 €** (cinq mille euros).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget de l'opération,

Article 2 : d'autoriser la Présidente à déposer ce dossier de demande de subvention de **5.000 €** (cinq mille euros) auprès du Conseil Régional,

Article 3 : d'autoriser la Présidente à signer toute convention qui en résulterait,

Article 4 : d'inscrire les recettes prévues à cet effet au chapitre 74 - article 7472 du budget de fonctionnement.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrage exprimés	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 09 décembre 2016.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

ESADMM CA 09/12/2016
Délibération n° DELIB_15_PRO.16_12_09 INSERT_PRO

Publiée le :

